

Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-LETTRE-000002-20140725

Date de publication : 25/07/2014

DGFIP

lettre-type ; modèle

LETTRE - IR - Document à produire chaque année par le groupement forestier ou la société d'épargne forestière (CGI, ann. III, art. 46 AGI)

Groupement forestier / Société d'épargne forestière :

(raison sociale du groupement / de la société et adresse du siège social)

Extrait du registre spécial établi au titre de l'année :

Nom et prénom des associés au 1er janvier	Adresse des associés au 1er janvier	Situation au 1er janvier			Acquisition ou souscription de parts entre le 1er janvier et le 31 décembre			Cession de parts entre le 1er janvier et le 31 décembre			Situation au 31 décembre	
		Nombre et numéros des parts	Date de souscription et/ou d'acquisition des parts	Valeur nominale	Nombre et numéros des parts	Date de souscription et/ou d'acquisition des parts	Valeur nominale	Nombre et numéros des parts	Date de souscription et/ou d'acquisition des parts	Valeur nominale	Nombre et numéros des parts	Valeur nominale
												.
												.
												.

Désignation des parcelles ayant fait l'objet de dépenses de travaux payés	Nature des travaux forestiers	Le cas échéant, nature des graines et plants forestiers utilisés pour les	Montant des travaux forestiers	Date de paiement des travaux forestiers

		travaux de plantation		
				.
				.

Désignation des parcelles ayant fait l'objet d'un contrat de gestion	Opérateur avec lequel le contrat de gestion a été conclu		Date à laquelle le contrat a été signé	Montant de la rémunération versée	Date de paiement de la rémunération
	Identité	Adresse			
					.

Je soussigné :

Agissant au nom et pour le compte du groupement / de la société :

(raison sociale du groupement ou de la société et adresse de son siège social)

dont je suis :

(qualité)

certifie l'exactitude des renseignements figurant ci-dessus ;

- **pour les dépenses d'acquisition ou souscription de parts, lorsqu'un plan simple de gestion agréé ou un règlement type de gestion approuvé par le centre régional de la propriété forestière s'applique**

atteste qu'un plan simple de gestion agréé ou un règlement type de gestion approuvé par le centre régional de la propriété forestière est applicable aux terrains en nature de bois et forêts détenus par le groupement / la société et continuera à s'appliquer jusqu'au :

(date du quinzième anniversaire de la dernière acquisition ou souscription de parts)

- **pour les dépenses d'acquisition ou souscription de parts, lorsqu'un plan simple de gestion agréé ou un règlement type de gestion approuvé par le centre régional de la propriété forestière ne s'applique pas**

m'engage à en faire agréer ou approuver un dans un délai de trois ans à compter de la date d'acquisition ou de souscription des parts et à l'appliquer pendant quinze ans. Dans cette situation, je m'engage en outre à appliquer à la forêt le régime d'exploitation normale prévu par le [décret du 28 juin 1930 relatif aux conditions d'application de l'article 15 de la loi de finances du 16 avril 1930](#) jusqu'à la date d'agrément du plan ou d'approbation du règlement de gestion de cette forêt.

- **pour les dépenses de travaux forestiers**

atteste que l'une des garanties de gestion durable prévues à l'[article L. 124-1 du code forestier](#) et à l'[article L. 124-3 du code forestier](#) est applicable aux terrains en nature de bois et forêts ayant fait l'objet des travaux détenus par le groupement / la société et continuera à s'appliquer jusqu'au :

(31 décembre de la huitième année suivant celle du paiement des travaux)

atteste que les parcelles qui ont fait l'objet de travaux ayant ouvert droit ou ouvrant droit au crédit d'impôt sont et seront conservées jusqu'au 31 décembre de la huitième année suivant celle du paiement des travaux.

Commentaire(s) renvoyant à ce document :

[IR - Réductions et crédits d'impôt au titre des investissements forestiers - Modalités d'application - Engagements et obligations des contribuables](#)

Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-LETTRE-000019-20140725

Date de publication : 25/07/2014

DGFIP

lettre-type ; modèle

LETTRE - IR - Modèle d'attestation fournie par le groupement forestier ou la société d'épargne forestière à leurs associés lors de l'acquisition ou de la souscription de parts ou lors de la réalisation du paiement des dépenses de travaux forestiers ou lors du paiement de dépenses de rémunération d'un contrat de gestion (CGI, ann. III, art. 46 AGI)

Je soussigné :

agissant au nom et pour le compte du groupement / de la société :

(raison sociale du groupement / de la société et adresse de son siège social)

dont je suis :

(qualité)

- **en cas d'acquisition ou de souscription de parts lorsqu'un un plan simple de gestion agréé ou un règlement type de gestion approuvé par le centre régional de la propriété forestière s'applique pour la forêt en cause :**

atteste qu'un plan simple de gestion agréé ou un règlement type de gestion approuvé par le centre régional de la propriété forestière est applicable aux terrains en nature de bois et forêts détenus par le groupement / la société pour l'année et continuera à s'appliquer jusqu'au :

(date du quinzième anniversaire de la dernière acquisition ou souscription de parts)

- **en cas d'acquisition ou de souscription de parts lorsqu'un un plan simple de gestion agréé ou un règlement type de gestion approuvé par le centre régional de la propriété forestière ne s'applique pas :**

m'engage à en faire agréer ou approuver un dans le délai de trois ans à compter de la date d'acquisition ou de souscription de parts et à l'appliquer pendant quinze ans. Dans cette situation, je m'engage en outre à appliquer à la forêt le régime d'exploitation normale prévu par le [décret du 28 juin 1930](#)

[relatif aux conditions d'application de l'article 15 de la loi de finances du 16 avril 1930](#) jusqu'à la date d'agrément du plan ou d'approbation du règlement de gestion de cette forêt.

• **en cas de paiement de dépenses de travaux forestiers :**

atteste que l'engagement de conserver la propriété du terrain ayant fait l'objet de travaux forestiers jusqu'au 31 décembre de la huitième année suivant celle de la date de paiement des travaux a été pris et est respecté, ainsi que celui d'appliquer pendant la même durée l'une des garanties de gestion durable prévues à l'[article L. 124-1 du code forestier](#) et à l'[article L. 124-3 du code forestier](#).

• **en cas de paiement de dépenses de travaux forestiers :**

Identification de l'associé	
Nombre de parts détenues par l'associé	
Pourcentage de parts du groupement / de la société détenues par l'associé	
Désignation de la ou des parcelle(s) sur laquelle des dépenses de travaux forestiers ont été payées	
Nature de la garantie de gestion durable applicable à la ou les parcelles(s) concernée	
Nature des travaux forestiers payés	
Montant total des travaux forestiers payés par le groupement ou la société	
Date de paiement des travaux forestiers réalisés	

Joindre une copie du document du fournisseur des matériels et l'attestation mentionnés au c du II de l'[article 46 AGI de l'annexe III au code général des impôts \(CGI\)](#) .

• **en cas de paiement de dépenses de rémunération d'un contrat de gestion :**

Identification de l'associé	
Nombre de parts détenues par l'associé	
Pourcentage de parts du groupement / de la société détenues par l'associé	
Nature de la garantie de gestion durable applicable à la ou les parcelles(s) concernée(s)	
Identité de l'opérateur avec lequel le contrat de gestion a été conclu	
Adresse de l'opérateur avec lequel le contrat de gestion a été conclu	
Montant de la rémunération versée	
Date de paiement de la rémunération	

Joindre une copie de la facture du contrat de gestion et de l'attestation délivrée par l'opérateur certifiant que la cession et la commercialisation des coupes sont réalisées dans les conditions du 4ème alinéa du 4 de l'[article 200 quinquies du CGI](#).

A, le

Signature

Commentaire(s) renvoyant à ce document :

[IR - Réductions et crédits d'impôt au titre des investissements forestiers - Modalités d'application - Engagements et obligations des contribuables](#)

Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-LETTRE-000018-20140725

Date de publication : 25/07/2014

DGFIP

lettre-type ; modèle

LETTRE - IR - Modèle d'engagement à produire par le groupement forestier ou la société d'épargne forestière dont l'acquisition ou la souscription des parts ou la réalisation de dépenses de travaux forestiers ouvre droit à la réduction ou au crédit d'impôt (CGI, ann. III, art. 46 AGI)

Je soussigné :

agissant au nom et pour le compte du groupement / de la société :

(raison sociale du groupement et adresse de son siège social)

dont je suis :

(qualité)

- **en cas d'acquisition ou de souscription de parts lorsqu'un plan simple de gestion agréé ou un règlement type de gestion approuvé par le centre régional de la propriété forestière s'applique pour la forêt en cause :**

m'engage à appliquer un plan simple de gestion agréé ou un règlement type de gestion approuvé par le centre régional de la propriété forestière à l'ensemble des terrains en nature de bois et forêts détenus par le groupement / par la société jusqu'au :

(date du quinzième anniversaire de la dernière acquisition ou souscription de parts)

- **en cas d'acquisition ou de souscription de parts lorsqu'un un plan simple de gestion agréé ou un règlement type de gestion approuvé par le centre régional de la propriété forestière ne s'applique pas :**

M'engage à en faire agréer ou approuver un dans un délai de trois ans à compter de la date d'acquisition ou de souscription des parts et à l'appliquer pendant quinze ans.

Dans cette situation, je m'engage en outre à appliquer à la forêt le régime d'exploitation normale prévu par le [décret du 28 juin 1930 relatif aux conditions d'application de l'article 15 de la loi de finances du 16 avril 1930](#) jusqu'à la date d'agrément du plan ou d'approbation du règlement de gestion de cette forêt.

- **en cas de paiement de dépenses de travaux forestiers :**

M'engage à conserver le terrain en nature de bois et forêts ou nu à boiser ayant fait l'objet de travaux forestiers jusqu'au 31 décembre de la huitième année suivant celle de la date de paiement des travaux et à appliquer pendant la même durée l'une des garanties de gestion durable prévue à l'[article L. 124-1 du code forestier](#) et à l'[article L. 124-3 du code forestier](#).

Commentaire(s) renvoyant à ce document :

[IR - Réductions et crédits d'impôt au titre des investissements forestiers - Modalités d'application - Engagements et obligations des contribuables](#)

Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-LETTRE-000017-20140725

Date de publication : 25/07/2014

DGFIP

lettre-type ; modèle

LETTRE - IR - Modèle d'engagement à produire par le propriétaire acquérant des terrains en nature de bois et forêts ou des terrains nus à boiser, ou y réalisant des dépenses de travaux forestiers (CGI, ann. III, art. 46 AGH)

Je soussigné :

demeurant :

- **pour les acquisitions de terrains en nature de bois et forêts pour lesquels un plan simple de gestion agréé ou un autre document de gestion durable prévu à l'article L. 122-3 du code forestier s'applique :**

m'engage à conserver la propriété du terrain désigné ci-dessous pendant quinze ans à compter de sa date d'acquisition et à appliquer, pendant la même durée, un plan simple de gestion agréé par le centre régional de la propriété forestière ou un autre document de gestion durable prévu à l'article L. 122-3 du code forestier.

- **pour les acquisitions de terrains en nature de bois et forêts pour lesquels un plan simple de gestion agréé ou un autre document de gestion durable ne s'applique pas :**

m'engage à conserver la propriété du terrain désigné ci-dessous pendant quinze ans à compter de sa date d'acquisition et à faire agréer, par le centre régional de la propriété forestière, un plan simple de gestion ou à adhérer à un autre document de gestion durable prévu à l'article L. 122-3 du code forestier, dans un délai de trois ans à compter de la date d'acquisition et à l'appliquer pendant quinze ans. Je m'engage en outre à appliquer à la forêt le régime d'exploitation normale prévu par le décret du 28 juin 1930 relatif aux conditions d'application de l'article 15 de la loi de finances du 16 avril 1930 jusqu'à la date d'agrément du plan simple de gestion ou de l'adhésion à un autre document de gestion durable de cette forêt.

- **pour les acquisitions de terrains nus à boiser :**

m'engage à reboiser le terrain désigné ci-dessous dans un délai de trois ans et, par la suite, à le conserver pendant quinze ans et appliquer, pendant la même durée, un plan simple de gestion agréé par le centre régional de la propriété forestière.

- **pour le paiement de dépenses de travaux forestiers :**

m'engage à conserver la propriété du terrain désigné ci-dessous jusqu'au 31 décembre de la huitième année suivant la date de paiement des dépenses de travaux forestiers et à appliquer, pendant la même durée, l'une des garanties de gestion durable prévues à l'[article L. 124-1 du code forestier](#) et [L. 124-3 du code forestier](#).

- **en cas de paiement de dépenses d'acquisition de parcelles forestières ou de travaux forestiers :**

Désignation de la parcelle de terrain en nature de bois et forêts ou de la parcelle de terrain nu à boiser	
Prix d'acquisition du terrain	
Date d'acquisition du terrain	
Nature des travaux forestiers payés	
Montant des travaux forestiers payés	
Date de paiement des travaux forestiers réalisés	
Nature de la garantie de gestion durable applicable à l'unité de gestion sur laquelle les travaux ont été effectués	
Fournisseurs et nature des graines et plants forestiers utilisés pour les travaux de plantation	

(Souscrire un engagement par terrain acquis ou sur lequel des dépenses de travaux forestiers ont été réalisées et qui constitue une unité de gestion).

A le.....

Signature

Commentaire(s) renvoyant à ce document :

[IR - Réductions et crédits d'impôt au titre des investissements forestiers - Modalités d'application - Engagements et obligations des contribuables](#)

Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-LETTRE-000020-20140725

Date de publication : 25/07/2014

DGFIP

lettre-type ; modèle

LETTRE - IR - Modèle d'engagement à produire par les porteurs de parts en cas d'acquisition ou de souscription de parts ou en cas de dépenses de travaux forestiers (CGI, ann. III, art. 46 AGJ)

Je soussigné :

demeurant :

- **en cas d'acquisition ou de souscription de parts :**

m'engage à conserver les parts désignées ci-dessous jusqu'au 31 décembre de la huitième année suivant la date d'acquisition ou de souscription des parts.

- **en cas de dépenses de travaux forestiers :**

m'engage à conserver les parts désignées ci-dessous jusqu'au 31 décembre de la quatrième année suivant la date de paiement des dépenses de travaux forestiers.

Désignation du groupement forestier / de la société d'épargne forestière (raison sociale du groupement / de la société et adresse de son siège sociale)	
Nature de l'investissement (acquisition en numéraire au capital initial ou aux augmentations de capital / réalisation de dépenses de travaux forestiers)	
Nombre de parts et numéros	
Prix d'acquisition ou de souscription effectivement acquitté au 31 décembre	
Nature des travaux forestiers payés	
Montant des travaux forestiers payés	

Date de paiement des travaux forestiers réalisés	
---	--

(remplir les cases concernant l'investissement forestier (acquisition – souscription ou travaux forestiers) au titre duquel la réduction ou le crédit d'impôt est sollicité)

A, le

Signature

Commentaire(s) renvoyant à ce document :

[IR - Réductions et crédits d'impôt au titre des investissements forestiers - Modalités d'application - Engagements et obligations des contribuables](#)